

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-043 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 15 septembre 2025
--	---

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 9 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Absents excusés : Marc VALERO, Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET

Pouvoirs de : Marc VALERO à Laurent MARIANELLI, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Patrick SINTES, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.3 - Association « A Bonnieux généalogie Luberon Monts de Vaucluse » - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Madame Monique JOANNY, adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Compte tenu des besoins exprimés par l'Association « A Bonnieux généalogie Luberon Monts de Vaucluse » qui présentera prochainement une exposition concernant les maires de la commune de la Révolution à nos jours ;

Considérant que la commune entend participer à la vie associative de cette association par l'attribution d'une subvention ;

Il vous est proposé d'attribuer à l'Association « A Bonnieux généalogie Luberon Monts de Vaucluse » une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 5 pouvoirs)

Vote pour l'année 2025 une subvention exceptionnelle de 500,00 € au profit de l'association « A Bonnieux généalogie Luberon Monts de Vaucluse ».

Dit que la dépense sera prélevée au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250916-DE_2025_043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes Cedex) ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.